



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 16 novembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, M. Jean-François GONDELLIER, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Stéphan CLAUDET.

Membres absents :

M. Guy GILLOT, M. Patrick SAUNIE, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. François BRIOT, M. Gaston FOUCHERES, M. Jean PERRIN, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Philippe BELLEVILLE, Mme Nicole MOSSON, M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS, M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gaston FOUCHERES, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Claude PINON pouvoir à M. Michel JULIEN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à M. Jacques DANIERE.

OBJET : Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie - Site Montmuzard - Bail emphytéotique - Extension de l'assiette foncière - Avenant 1

Par délibération du 30 mars dernier, le Conseil de Communauté a décidé de conclure, avec la Ville de Dijon, un bail emphytéotique d'une durée de trente ans, assorti d'un loyer symbolique de 5 €, afin de permettre la réalisation de la Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie.

Ce bail portait sur le bâtiment administratif situé 33, rue de Montmuzard, dénommé bâtiment A.

L'équipe lauréate du concours de maîtrise d'oeuvre a depuis été désignée. Afin de respecter les dispositions d'urbanisme réglementaires liées au projet retenu, il s'avère nécessaire de procéder à l'extension de l'assiette foncière du bail emphytéotique.

Il est ainsi proposé de conclure un bail, selon les mêmes modalités, pour une superficie d'environ 1 200 m², incluant le bâtiment A.

Il est précisé que la Ville de Dijon conservera les accès au bâtiment de restauration scolaire et au gymnase du groupe scolaire, tels qu'ils existent aujourd'hui.

Le projet complet de ce futur équipement public comporte deux phases : la première consiste en la réhabilitation du bâtiment A, la seconde en la construction, en limite Nord, d'un second bâtiment, en extension.

Il est proposé de réserver, dès à présent, l'emprise correspondante, d'une superficie d'environ 600 m², dans le cadre d'un futur avenant n° 1 au bail emphytéotique. Cet avenant interviendra selon les

mêmes conditions que le bail initial et sera établi lorsque l'extension entrera dans sa phase opérationnelle.

Il est précisé que la Délégation régionale de Bourgogne du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a procédé au transfert de ses activités dans ses nouveaux locaux situés rue Marie Curie.

Il est également précisé que la Ville de Dijon, par délibération du Conseil Municipal du 6 novembre 2006, a donné son accord quant à l'extension de l'assiette foncière du bail emphytéotique, ainsi qu'à son futur avenant n° 1.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De procéder** à l'extension de l'assiette foncière du bail emphytéotique à intervenir avec la Ville de Dijon, ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil de Communauté en date du 30 mars 2006, nécessaire à la réalisation de la Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie, sur une emprise totale d'environ 1 200 m², incluant le bâtiment administratif dénommé bâtiment A, à prendre sur la parcelle cadastrée section BI n° 272 ;
- **De Dire** que cette extension de l'assiette foncière intervient dans les mêmes conditions que celles retenues dans la délibération précitée ;
- **De conclure** un avenant n° 1 au bail emphytéotique, afin de permettre, à terme, la réalisation de la seconde phase de la Maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie, sur une emprise d'environ 600 m², située au Nord, à prendre sur la parcelle cadastrée section BI n° 272, dans les mêmes conditions que celles retenues dans la délibération précitée du 30 mars 2006, étant précisé que cet avenant sera établi lors de la mise en oeuvre opérationnelle de la seconde phase ;
- **D'autoriser** le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tout document et acte à intervenir pour l'exécution de cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Président

[Signature manuscrite]

Publié le 20 NOV. 2006
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 NOV. 2006

